



**SPULTIN et publications**

**Conseil syndical  
Sections syndicales**

**Comités internes**

**Assemblée  
générale**

**Statuts**

**Convention collective  
Guide d'application**

**Régime de retraite  
Prévoyances collectives**

**Fédération et autres sites**

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

14 octobre 1999 / volume 10 / n° 13

## Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 24 septembre 1999

Le Conseil syndical s'est réuni le 24 septembre dernier. Nous vous présentons ici un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

### **1. Suites à la réunion du 27 août 1999**

Différentes informations sont transmises aux membres du conseil :

- Le Comité du SPUL sur la retraite a reçu les résultats de l'analyse actuarielle réalisée par la firme d'actuaire du Régime concernant le projet d'amendement #14\* qui traite de l'utilisation des surplus d'actifs. Selon cette analyse, le Régime de retraite devrait pouvoir être amélioré tel que prévu. Le groupe de travail technique prévu au Règlement du Régime de retraite sera convoqué sous peu afin de se prononcer sur ce projet. Rappelons que le rôle du groupe de travail technique est de vérifier si le projet proposé est conforme au Règlement du Régime. Ce dossier suit son cours.
- Tel qu'annoncé lors de la dernière rencontre du Conseil syndical, un montant de 1 000 \$ a été versé à un organisme humanitaire pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre en Turquie.

**Lucie Courteau** (sciences comptables) est élue au Comité d'analyse de la gestion institutionnelle. Ce comité a comme premier mandat de " faire l'analyse critique des choix de l'Employeur en regard de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières de l'Université ". Ce comité joue un rôle particulièrement important dans cette période où nous nous préparons au renouvellement de notre convention collective.

## 3. Projet de réforme de l'assurance vie

Deux ans de travail du Comité du SPUL sur les prévoyances collectives ont permis de mener à terme un projet de réforme de l'assurance vie. Un document soumis aux membres du conseil présente le projet de réforme. En résumé, il y est proposé :

- que le régime d'assurance vie obligatoire actuel soit aboli et remplacé par un nouveau régime obligatoire assurant une prestation au décès égale à deux fois le salaire jusqu'à 45 ans, pour diminuer ensuite jusqu'à une fois le salaire à l'âge de 60 ans et que ce régime obligatoire soit entièrement défrayé par une partie de la contribution de l'Employeur établie par la convention collective dans le cadre de la rémunération globale.
- que les régimes actuels d'assurance vie de base et supplémentaire soient fusionnés et assouplis de sorte que des tranches supplémentaires d'assurance vie égales chacune à une fois le salaire (jusqu'à un maximum de cinq tranches) puissent être acquises aux frais des participants et participantes, les cotisations étant établies selon la tranche d'âge, le sexe et le statut quant au tabagisme.
- que des protections facultatives soient instaurées pour les conjoints et conjointes ainsi que pour les enfants, aux frais des participants et participantes.

Lors du passage au nouveau régime, les professeures et professeurs pourront maintenir, sans preuve d'assurabilité, le niveau d'assurance qu'ils possèdent actuellement.

Suite aux discussions, le Conseil syndical approuve le projet de réforme. Le document présentant ce projet sera envoyé à tous les membres du SPUL qui seront invités à se prononcer sur la mise en place du nouveau régime lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

## 4. Prochaine réunion de l'Assemblée générale du SPUL

La prochaine réunion régulière de l'Assemblée générale du SPUL aura lieu le jeudi 4 novembre 1999 à 16 h à l'auditorium Jean-Paul Tardif, du pavillon La Laurentienne. Un souper suivra cette rencontre.

## 5. Information du président

- Une lettre concernant le défaut de paiement des cotisations de l'Employeur au Régime de retraite a été envoyée au vice-recteur J. Samson, avec copie conforme aux membres du SPUL. M. Samson n'a pas encore répondu à cette lettre.
- La prochaine réunion du Conseil syndical aura lieu le vendredi 15 octobre 1999, à midi, au Cercle du pavillon Alphonse-Desjardins.

## 6. Questions des membres

- Un membre estime que, compte tenu que notre convention collective arrive à échéance sous peu, le SPUL, en comparaison à d'autres syndicats, n'est pas assez présent sur la place publique.

En réponse à cette remarque, le président tient à mentionner que notre convention collective n'est pas encore échue. De plus, il rappelle que des stratégies pour préparer la négociation ont été déterminées lors d'un Conseil syndical au printemps 1999. Entre autres, le Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective amorce actuellement la dernière étape de la consultation des membres.

- Un membre de l'assemblée s'informe du respect du plancher d'emploi par l'Employeur. Le président informe le conseil que nous sommes toujours en attente de la décision de l'arbitre concernant le grief sur le plancher d'emploi de 1997. Rappelons que le SPUL soutient qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1997, le nombre de professeures et de professeurs était inférieur de 60 postes au plancher d'emploi prévu à la convention collective. De plus, il y aura également une vérification du plancher d'emploi au 1<sup>er</sup> octobre 1999.

## 7. Nomination d'un membre associé

**Martin Poulin** (professeur retraité de l'École de service social) a été nommé membre associé du SPUL. Conformément aux statuts du SPUL, le membre associé reçoit l'information diffusée par le syndicat aux membres réguliers.

## 8. Table ronde : les procédures d'embauche des professeures et professeurs

Le président invite les membres du conseil à relater leur expérience en ce qui a trait aux procédures d'embauche des nouveaux collègues. Plusieurs membres font part des difficultés qu'ils vivent dans leurs relations avec le vice-rectorat aux ressources

humaines. Il en ressort que plusieurs aspects de la convention collective ne sont pas respectés par l'Employeur.

Si vous avez des commentaires concernant les procédures d'embauche, nous vous invitons à en faire part à votre délégué/e ou aux membres du Comité exécutif du SPUL.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)